



EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de PERTUIS
Séance du 10 février 2026

N° 26.DFCP.056

OBJET : Révision et nouvelles répartitions des crédits de paiement des Autorisations de Programme BP 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le DIX, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois de FEVRIER sous la présidence de Monsieur Roger PELLENC et la désignation de Madame Corinne DUPAQUIER en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Henri LAFON, Marie Ange CONTÉ, Stéphane SAUVAGEON, Anne Priscille BAZELAIRE (à partir de 19h32), Lucien GALLAND, Nathalie BRAMIN, Jean Michel APPLANAT (jusqu'à 19h27), Corinne DUPAQUIER, Yves GUEDJ, Adjoints.

Bernard ALAMELLE, Michel AUTRAN (jusqu'à 19h27), Éric BANON, Jacques BARONE (jusqu'à 19h27), Christina BÉRARD, Nicole BLANC (à partir de 19h06), Pierre CRUMIÈRE (à partir de 20h00), Jacqueline DESCAMPS, Jean Jacques DIAS, Thierry DUBOIS, Pierre GABERT, Pierre GENIN, Anne Marie HUASCAR, Agathe JOSEPH (à partir de 18h42), Nadine LEHMANN-DRIES, Jean François MIRETTI, Jérôme NARBONNE, Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA (jusqu'à 19h27), Cédric PERRY (à partir de 19h20), **Conseillers municipaux.**

Absents ayant donné procuration :

Marie-Christine AUDISIO à Henri LAFON
 Virginie LEGRAND à Marie-Ange CONTÉ
 Maryse SOUCHAY à Corinne DUPAQUIER
 Christophe SUTEAU à Thierry DUBOIS
 Anne Priscille BAZELAIRE à Jean-François MIRETTI (jusqu'à 19h32)
 Pierre CRUMIÈRE à Jérôme NARBONNE (jusqu'à 20h00)
 Caroline DANDRE à Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA (jusqu'à 19h27)

Absents :

Valérie BARDISA
 Jean Michel APPLANAT (à partir de 19h27)
 Michel AUTRAN (à partir de 19h27)
 Jacques BARONE (à partir de 19h27)
 Nicole BLANC (jusqu'à 19h06)
 Caroline DANDRE (à partir de 19h27)
 Agathe JOSEPH (jusqu'à 18h42)
 Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA (à partir de 19h27)
 Cédric PERRY (jusqu'à 19h20)

Mes chers collègues,

Dans le cadre de la comptabilité M57, les collectivités se voient appliquer le cadre budgétaire et comptable des métropoles. Or, en matière de pluri annualité, l'article R.2311-9 du CGCT permet aux communes d'affecter des autorisations de programme ou des autorisations
--

d'engagement (AP ou AE) par chapitre. La ville de Pertuis avait déjà opté pour ce mode de fonctionnement dès le budget 2015.

Exposé des motifs

La ville a engagé un important programme d'investissements composé d'opérations devant se réaliser sur plusieurs exercices budgétaires.

Pour mémoire, les AP-CP sont définies comme suit :

- Une autorisation de programme (AP) se définit comme la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune. Elle est sans limitation de durée jusqu'à son annulation et peut être révisée chaque année.
- Le crédit de paiement (CP) constitue alors la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante. L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement de l'année.
- Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.
- La mise en place et le suivi annuel des AP-CP est une décision de l'assemblée distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, sa répartition dans le temps, ainsi que les moyens de financement.

La gestion en autorisation de programme / crédits de paiement (AP-CP), dans le cadre d'opérations pluriannuelles lourdes, permet donc de cibler les inscriptions budgétaires aux seuls crédits devant être effectivement payés sur l'exercice et donc d'améliorer le taux de consommation des crédits tout en favorisant un recours optimisé à l'emprunt.

L'AP/CP 2200 Equipement Petite Enfance peut être révisée à la baisse pour un montant de 1 509 327.82€.

La répartition des crédits de paiement L'AP/CP 2300 Construction de l'école Maternelle Marsily doit être modifiée.

Aussi, il vous est ici proposé de revoir les AP/CP suivantes :

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	MONTANT AP	PROPOSITION NOUVEAU MONTANT AP	MONTANT DE LA REVISION	POUR INFO MONTANT AP REALISE AU 31/12/2025
2200-EQUIPEMENT PETITE ENFANCE	1 541 260,81	1 509 327,82	-31 932,99	1 499 488,82
2300 -CONSTRUCTION MATERNELLE MARSILY	2 550 000,00 €	2 550 000,00 €	0,00 €	73 702,69 €

Le détail de ces AP-CP présentant la répartition pluriannuelle des dépenses et recettes par opération vous est présenté dans le tableau annexé au présent rapport.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2311-3,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997,

VU l'instruction codificatrice M57,

VU la délibération 23-DFCP-211 adoptant le règlement budgétaire et comptable M57,

VU les délibérations DFCP-19-04, DFCP-19-164, DFCP-20-056, DFCP-20-180, DFCP-21-044, DFCP-23-049, DFCP-24-208, DFCP-24-584, DFCP-25-096 et DFCP-25-320 relatives aux votes des AP-CP,

VU Le budget 2026,

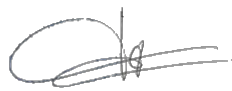
Au vu de ce qui précède et où l'exposé de son Président, le Conseil Municipal :

A L'UNANIMITÉ

► **APPROUVE** les révisions des Autorisations de Programmes Equipement petite enfance et Construction Maternelle Marsily telles que présentées dans le tableau annexé à la présente délibération.

**Le Directeur Général des Services,
Julien DALMAS.**

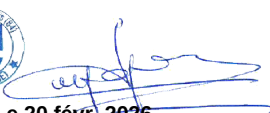
Julien DALMAS | Direction Générale
des Services




Le 20 févr. 2026

**Le Secrétaire de séance,
Corinne DUPAQUIER.**

Corinne DUPAQUIER | Elu CDR




Le 20 févr. 2026

Certifié exécutoire
Publié le **13 FÉVRIER 2026**

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	MONTANT AP ORIGINE	MONTANT AP DM 2025	OPERATIONS CONCERNEES	Montant Total Opération 2015-2023 DEPENSES	Montant Total Opération 2015-2023 RECETTES subventions	N° Opération	Réalisé antérieur 2024		2024		2025		2026		2027	
							Réalisé DEP antérieur 2022	Réalisé REC antérieur à 2022	Réalisé DEP	Réalisé REC	CREDITS DE PAIEMENTS DEPENSES	CREDITS DE PAIEMENT RECETTES	CREDITS DE PAIEMENTS DEPENSES	CREDITS DE PAIEMENT RECETTES	CREDITS DE PAIEMENTS DEPENSES	CREDITS DE PAIEMENT RECETTES
2200 -EQUIPEMENT PETITE ENFANCE	840 000 €	1 541 260,81 €	Nouveau Equipement Petite Enfance	1 541 260,81	577 270,79	2200	386 082,31	46 318,79	1 095 178,50 €	0,00 €	60 000,00 €	530 952,00 €				
2300-MATERNELLE MARSILY	2 550 000 €	2 550 000,00 €	Construction maternelle Marsily	2 550 000,00	1 000 000,00	2300					250 000,00 €	0,00 €	1 800 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
TOTAL GENERAL	3 390 000,00 €	4 091 260,81 €		4 091 260,81	1 577 270,79		386 082,31	46 318,79	1 095 178,50 €	0,00 €	310 000,00 €	530 952,00 €	1 800 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €

BP 2026 APCP AVEC NOUVELLE REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	MONTANT AP ORIGINE	MONTANT AP BP 2026	OPERATIONS CONCERNEES	Montant Total Opération 2023-2027 DEPENSES	Montant Total Opération 2023-2023 RECETTES subventions	N° Opération	Réalisé antérieur 2024		2024		2025		2026		2027	
							Réalisé DEP antérieur 2022	Réalisé REC antérieur à 2022	Réalisé DEP	Réalisé REC	CREDITS DE PAIEMENTS DEPENSES	CREDITS DE PAIEMENT RECETTES	CREDITS DE PAIEMENTS DEPENSES	CREDITS DE PAIEMENT RECETTES	CREDITS DE PAIEMENTS DEPENSES	CREDITS DE PAIEMENT RECETTES
2200 -EQUIPEMENT PETITE ENFANCE	840 000 €	1 509 327,82 €	Nouveau Equipement Petite Enfance	1 509 327,82	567 724,56	2200	386 082,31	46 318,79	1 095 178,50 €	0,00 €	18 228,01 €	521 405,77 €	9 839,00 €			
2300-MATERNELLE MARSILY	2 550 000 €	2 550 000,00 €	Construction maternelle Marsily	2 550 000,00	402 700,00	2300					73 702,69 €	0,00 €	1 607 363,00 €	402 700,00 €	868 934,31 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	3 390 000,00 €	4 059 327,82 €		4 059 327,82	970 424,56		386 082,31	46 318,79	1 095 178,50 €	0,00 €	91 930,70 €	521 405,77 €	1 617 202,00 €	402 700,00 €	868 934,31 €	0,00 €